

L'ATELIER GOASMAT / ARNOLD architectes dplg - urbanistes
AMUNATEGUI, architecte-urbaniste associé
211 Grand'rue 30270 Saint-Jean du Gard

DÉPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE CENDRAS

PLAN LOCAL D'URBANISME

DOSSIER ARRÊTÉ

Projet arrêté le

SOMMAIRE :

1. DÉLIBÉRATIONS

2. RAPPORT DE PRÉSENTATION :

- 2.a. *1^{ère} partie : Diagnostic et état initial de l'environnement*
- 2.b. *II^{ème} partie : Mise en œuvre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable*

3. PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D.)

4. DOCUMENT GRAPHIQUE DU RÈGLEMENT (zonage)

5. RÈGLEMENT

6. SECTEURS À PLAN MASSE :

- Abords de « la Ferme »*

7. ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT DE SECTEUR :

- 7.a. *Quartier de l'Abbaye*
- 7.b. *Extension du hameau du Cazal*
- 7.c. *Extension de Malataverne*
- 7.d. *Extension du hameau de l'Olivier*
- 7.e. *Extension du hameau de Clémentine*

8. LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

9. ANNEXES :

- 9.a. *Liste et carte des servitudes d'utilité publique*
- 9.b. *Notice sanitaire avec les plans des réseaux*
- 9.c. *Arrêtés préfectoraux autorisant le prélèvement d'eau en vue de la consommation humaine*
- 9.d. *Zonage d'assainissement*
- 9.e. *Carte de sensibilité au feu du massif pin maritime sud (DDAF)*
- 9.f. *Cahier de recommandations architecturales « construire sa maison en Galeizon »*
- 9.g. *Bois et forêts soumis au régime forestier*

10. ANNEXES LIÉES À LA PROCÉDURE:

- 10.a. *Avis de la commission du SCOT du Pays de Cévennes (dérogation à l'article L.122-2)*
- 10.b. *Avis des personnes publiques associées (à intégrer à l'issue de leur consultation)*
- 10.c. *Avis du CRPF (à intégrer à l'issue de sa consultation)*
- 10.d. *Avis du commissaire enquêteur (à intégrer à l'issue de l'enquête publique)*